

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain appartenant à la SA Décines Immobilier, rue Georges Claude à Chassieu et nécessaire à l'ouverture de la voie nouvelle n° 18 inscrite en emplacement réservé de voirie au plan d'occupation des sols.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 2 558 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 251, 252 et 280 de la section CA, serait cédée gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de lotissement n° 69 271 920005 délivré le 13 août 1993 ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 69 271 920005 délivré le 13 août 1993 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,